

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS DE CHAUMONT

SOMMAIRE

LES PRINCIPES METHODOLOGIQUES D'ELABORATION DE LA CHARTE DU PAYS DE CHAUMONT	3
---	----------

PREAMBULE.....	5
-----------------------	----------

I - CONSTRUIRE UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE..... 11

I.1. Les ferment d'un développement du territoire.....	12
I.1.1. Rôle des centres urbains.....	12
I.1.2. Optimiser les retombées du développement sur l'ensemble du Pays.....	13
I.2. Développer le maillage des services à la population dans un territoire « à vivre »	13
I.2.1. Répondre aux besoins de la population actuelle et à venir	14
I.2.2. Initier des démarches de regroupement et d'innovation : les points multiservices.....	15
I.3. Fédérer et accompagner les acteurs de la vie économique et sociale.....	15
I.3.1. Conforter et coordonner les initiatives locales	15
I.3.2. Fédérer les acteurs	16
I.3.3. Former les acteurs	16

II - FAIRE DU PAYS DE CHAUMONT UNE TERRE D'INTEGRATION ET D'ACCUEIL 17

II.1. Affirmer l'attractivité du territoire.....	18
II.1.1. Construire une offre de tourisme et de loisirs liée à la nature	18
II.1.2. Construire un Pays « accessible » et qui échange.....	19
II.1.3. Préserver et valoriser la qualité de l'environnement naturel et bâti.....	20
II.1.4. Encourager la création et la réhabilitation de l'habitat.....	20
II.1.5. Organiser l'accueil	20
II.2. « Afficher » les atouts spécifiques du Pays.....	21
II.3. Pratiquer l'ouverture et la coopération.....	21

III - ANTICIPER ET ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DU SYSTEME PRODUCTIF 22

III.1. Anticiper les mutations économiques.....	23
III.1.1. Anticiper les mutations industrielles et technologiques	23
III.1.2. Accompagner les changements économiques.....	23
III.2. Diversifier les activités du Pays.....	24
III.2.1. Promouvoir de nouveaux types d'initiatives économiques.....	24
III.2.2. Diversifier les filières de valorisation des ressources.....	24
III.2.3. Soutenir la création et la transmission d'entreprises	25
III.3. Elever les niveaux de formation dispensée dans le Pays.....	26
III.3.1. Faire émerger une politique locale de formation.....	26
III.3.2. Répondre aux besoins de formation des entreprises et anticiper les évolutions de l'emploi et des compétences.....	26
III.3.3. Construire des filières de formation complètes et attractives.....	27
III.3.4. Former les acteurs de la vie économique et sociale	27
III.4. Organiser les acteurs économiques	28
III.4.1. Constituer et animer les réseaux d'acteurs économiques du Pays en impliquant les élus	28
III.4.2. Le dialogue économique, facteur de développement pour le territoire	28

Cartes stratégiques 29

1- Construire une dynamique de développement solidaire	29
2- Faire du Pays de Chaumont une terre d'intégration et d'accueil	30
3- Anticiper et accompagner l'évolution du système productif	31

LES PRINCIPES METHODOLOGIQUES D'ELABORATION DE LA CHARTE DU PAYS DE CHAUMONT

C'est à un exercice nouveau, et a priori compliqué, que se sont attelés les dizaines d'acteurs qui se sont engagés, il y a un an, dans l'élaboration de la présente charte du pays de Chaumont.

Plutôt que de confier à des « experts » extérieurs le soin de « penser pour eux », les habitants de ce pays ont résolument adhéré à trois principes d'organisation et de méthode qui permettent à leur charte d'être le produit des volontés locales tout en respectant l'esprit que le législateur a entendu donner à la notion de charte de développement durable.

Un travail qui s'appuie sur la mobilisation des membres du Conseil de Développement

Le premier principe a constitué à respecter la lettre mais aussi l'esprit de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT dite loi Voynet) en mettant en place un Conseil de Développement dès le début de la démarche et surtout en permettant à ce conseil de jouer un rôle actif et central dans l'identification des points clés de chacune des composantes de la charte : diagnostic du territoire puis définition des orientations stratégiques à partir des multiples propositions formulées par les sept commissions thématiques rassemblant 158 personnes et qui se sont réunies chacune à quatre reprises pour débattre de la charte.

L'équipe technique mise en place pour conduire la démarche, composée des techniciens de l'association de préfiguration et du cabinet d'études RCT, a situé son rôle en appui des travaux des commissions : logistique, propositions de questionnement, fourniture d'un dossier documentaire. Chaque commission a élaboré elle-même ses comptes rendus.

La matière ainsi produite a fourni les briques avec lesquelles a pu se construire une vision transversale de la situation et du devenir du Pays de Chaumont qui a pu être « portée » et défendue au sein du conseil d'administration du pays par la présence de 14 représentants du conseil de développement.

Une approche transversale

Le second principe d'élaboration de la charte a été la volonté d'adopter une vision globale et transversale du territoire et de son devenir. Pour y parvenir le Conseil de Développement s'est doté de deux outils : la mise en place d'une commission d'organisation et un partenariat étroit avec le cabinet d'études recruté pour accompagner la démarche.

Le rôle de la commission organisation a été essentiel dans la mise en œuvre de la transversalité en s'imposant comme instance de mise en commun des constat, idées forces et propositions formulés au sein des commissions thématiques.

Le rôle du cabinet conseil a alors été de proposer des synthèses organisées selon un processus de navettes, de validations et d'amendements qui a permis, par ajustements

successifs, d'aboutir à une formulation à la fois synthétique et fidèle aux avis et volontés exprimés au sein du Conseil de Développement.

Une approche spécifique au Pays de Chaumont

En faisant jouer un rôle aussi important à leur conseil de développement, les élus du pays de Chaumont ont été fidèles à l'esprit de la loi qui encourage la dimension participative de la démocratie locale tout en ne renonçant aucunement à leurs prérogatives puisque le projet de charte issu des travaux du conseil de développement a fait l'objet d'un examen très attentif de la part des membres du conseil d'administration de l'association qui ont ainsi pu l'amender et l'enrichir en marquant les priorités et les spécificités du pays de Chaumont.

PREAMBULE

INTRODUCTION

La présente charte est, selon la loi, le document de référence qui exprime le projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural pour les prochaines années.

Un territoire d'aménagement durable

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.*

Il repose sur 3 bases indissociables : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Chaque projet, chaque décision doivent répondre à ces trois critères.

Leur réussite repose en outre sur le partenariat et la coopération entre les différents acteurs du territoire.

Un territoire cohérent

Pour certaines actions ou équipements, le Pays de Chaumont devra prévoir des coopérations avec d'autres Pays.

Nous nous sommes attachés à traduire, à l'intérieur des limites définies, un projet de charte en relation avec les aspirations et la tradition de la population qui s'y trouve et des pistes ouvertes par les réflexions des acteurs locaux et extérieurs qui y ont travaillé au sein des commissions du Conseil de Développement Local (CDL).

Ainsi peut-on définir ce qui pourrait être les priorités porteuses d'avenir, pour notre territoire, dans les 20 prochaines années.

*** Développement durable « sustainable development »**

(Commission Brundtland créée par l'ONU en 1983) :

- développement économique
- progrès social
- préservation de l'environnement

CE PROJET DE CHARTE REPOSE SUR

Trois principes fondateurs

un territoire rural préservé

un territoire de coopération et de partenariats

un territoire animé par une volonté politique et sociale

Trois thèmes

1 - **le patrimoine** : culture, architecture, environnement, les espaces (forêts, agriculture, loisirs...),

2 - **les infrastructures** : liaisons, zones d'activités,

3 - **les hommes** : institutions, lien social, communication.

Une stratégie

Le choix politique de pôles ou de filières à caractère économique et culturel, identitaires du territoire, évite le saupoudrage de multiples projets et repose sur la mise en réseau de trois éléments de base d'un pôle ou d'une filière : **les formations, les productions, la communication.**

Des principes fondateurs

Un territoire rural préservé

Si la caractéristique du territoire du Pays de Chaumont est d'être d'abord et avant tout un territoire rural, cette « particularité » est partagée avec 80 % des territoires français et n'est donc pas un élément vraiment identitaire.

Sa particularité réside dans la protection et la mise en valeur de ces paysages "aux reliefs mouvementés et très divers, aux larges horizons qu'une population réduite laisse encore apparaître et au caractère forestier qui domine assez largement".

Sa richesse est constituée par des ressources naturelles porteuses d'avenir qui, demain, seront des enjeux politiques et économiques importants :

- L'espace
- l'eau
- L'air
- la forêt et la faune

Ainsi, malgré les injures naturelles et manufacturières faites aux paysages haut-marnais, principalement au cours du siècle précédent, les paysages, les sites et un bâti traditionnel sont aujourd'hui déjà, et plus encore demain, la vraie richesse de notre territoire urbain et rural.

C'est pourquoi sa préservation (entretien, amélioration, remise en état) doit être pour chacun de ses ressortissants, qu'ils soient citadins ou ruraux, voire urbains, une démarche unanime et permanente, l'œuvre commune et solidaire d'un territoire, reprenant ainsi l'article L 200-1 du Code de l'environnement : « *il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit* ».

Un territoire de coopération et de partenariats

Le développement du Pays de Chaumont sera l'œuvre de ses habitants rassemblés sur des objectifs forts et bien identifiés.

Dans le cadre de ces objectifs, chaque projet doit pouvoir se relier avec d'autres dans une cohérence économique et territoriale, soucieuse d'économiser les moyens et de recueillir l'adhésion du plus grand nombre.

Cette mise en œuvre devra s'inscrire dans une démarche interdisciplinaire et multi-partenariale et faire l'objet d'une large consultation, tant au niveau des élus que des habitants concernés.

Coopération et partenariats impliquent également un système de communication clair où la transparence des moyens mis en œuvre et des objectifs à atteindre devront être clairement exposés.

Un territoire animé par une volonté politique et sociale

L'enjeu est de faire en sorte que ces filières ou pôles d'activité soient

- assumés et portés par l'ensemble du territoire et de sa population et
- identifiables à tous les niveaux (local, national, international).

La volonté politique consiste à assumer les choix et la mise en œuvre des projets dans le cadre et le respect de la charte.

Il s'agit en quelque sorte de solidariser une population, ses responsables associatifs et socioprofessionnels et les élus sur des pôles ou filières à caractère économique, touristique, culturel, avec comme objectifs :

- ✍ d'assurer un avenir solide aux générations futures
- ✍ de répartir les activités sur l'ensemble du territoire.
- ✍ de maintenir et d'accueillir une population active

Le pays de Chaumont recèle en partie ces facteurs de développement qui peuvent et doivent devenir des vecteurs puissants et identitaires d'activité et de dynamisme.

La réflexion et le choix découlent de quatre considérations de base :

- 1° - prendre appui sur les secteurs d'activité spécifiques existants ou en émergence
- 2° - tisser des réseaux entre formations, productions et représentations
- 3° - tirer parti des ressources, études, compétences et initiatives locales
- 4° - constituer des éléments de communication, d'attraction et d'attaches

Parmi les secteurs d'activités économiques du territoire, trois pôles devraient pouvoir identifier le Pays de Chaumont :

- ✍ le bois,
- ✍ le graphisme,
- ✍ l'instrumentation médicale et la métallurgie de haute technologie.

D'autres pôles pourraient apparaître demain.

CONCLUSION :

Le Pays de Chaumont doit privilégier, dans sa charte, deux objectifs majeurs :

- 1- Etre suffisamment attractif et créer les conditions de développement des emplois pour maintenir, attirer et accueillir des populations actives,**
- 2- Anticiper les besoins en proposant de nouvelles formes de services à la population.**

Il convient pour l'avenir d'éviter les politiques de saupoudrage, de privilégier les équipements publics qui renforceront l'attractivité du territoire et son identité culturelle dans une vision collective.

On s'attachera à rechercher tout à la fois un bon équilibre du territoire compatible avec un renforcement des pôles structurants, ce qui passe par des complémentarités avec les Pays voisins et notamment celui de Langres.

Selon la loi, un Pays doit correspondre à un bassin de vie ou bassin d'emploi, c'est-à-dire qu'il doit former une communauté humaine suffisamment nombreuse, dans un cadre géographique, historique, administratif, sociologique pertinent et identifiable.

Ainsi, les projets en cohérence avec les objectifs de la charte et inscrits dans la dynamique du Pays de Chaumont auront fait l'objet d'une approche économique, sociale et environnementale.

Pour répondre à ces objectifs, les commissions thématiques du Conseil de Développement ont ciblé plusieurs actions transversales ou spécifiques à mettre en place (Cf. tableau page suivante).

Pour faire un Pays, il faut :

un territoire cohérent
des partenariats
des projets
... et du temps

Priorités	Services	Economie	Culture sports tourisme et loisirs	Environnement	Savoir faire Formation	Identité du territoire	Communication
Trans- versales	Faire évoluer les mentalités	Développer le goût d'entreprendre et promouvoir un guichet unique	Faire évoluer les mentalités	Faire évoluer les mentalités en faveur de l'environnement	Thématiques transversales		
	Formation et insertion	Formation initiale et continue des hommes	Professionnalisation par la formation	Formation initiale et continue			
	Communication, lien social	Développer les infrastructures de communication	Communication	Communication			
	Accueil de nouvelles populations	Accueil de nouvelles populations actives	Accueil				
		Renforcer les pôles et filières identitaires	Créer une identité du territoire	Créer une identité du territoire			
				Organiser et le territoire			
Spéci- fiques	Services à la famille	Soutenir, développer et diversifier l'activité économique	Définir un produit touristique "vert"	Préserver, valoriser patrimoine naturel et bâti	Elever les niveaux de formation	Promouvoir le grand "pays des Sources et des Lumières" identifiant le bassin de vie de Langres et Chaumont	Déterminer une stratégie de communication interne et externe
	Services aux Personnes Agées et à mobilité réduite	Veille technologique et anticipation des mutations		Maintien et création de la valeur ajoutée locale	Fédérer les acteurs de la formation, de l'emploi et de la recherche d'emploi	Identifier et communiquer sur les pôles et filières spécifiques du pays	Recours aux TIC comme outil fédérateur
	Points multiservices		Développer, harmoniser les offres pratiques		Revaloriser les métiers manuels		

I – CONSTRUIRE UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Le Pays de Chaumont bénéficie de **pôles d'excellence** en matière économique, en potentiel touristique, en richesses environnementales (...), véritables gisements d'un développement fort pour le territoire en terme d'activités et de dynamisme.

Mais le territoire connaît également d'importants **déséquilibres** notamment en ce qui concerne l'aménagement territorial et les services.

Il s'agit, à travers ce premier axe de la charte, de **prendre appui sur les pôles d'activités existants ou en émergence pour mieux construire un Pays équilibré et solidaire au service de l'ensemble de ses habitants**. Et ceci par le développement de nouvelles manières de travailler.

Ainsi, le soutien aux projets structurants et leur valorisation territoriale (I-1) seront combinés au maillage et au développement des services (I-2).

L'accompagnement des initiatives sur le Pays pour une bonne coordination et une meilleure mise en réseau (I-3) sera la garantie de la construction d'une dynamique du Pays fondée sur un développement solidaire.

I.1. Les ferments d'un développement du territoire

Les infrastructures nécessaires et suffisantes pour le développement durable d'un pays sont multiples et doivent prioritairement être liées aux activités et aux besoins spécifiques ou définis comme tels de la population concernée.

Nous examinerons quatre domaines où des insuffisances notoires sont relevées et qui concernent :

- ✍ le rôle des centres urbains
- ✍ le tourisme, les sports et les loisirs
- ✍ les liaisons
- ✍ la santé, la culture, l'éducation et le social

I.1.1. Rôle des centres urbains

I.1.1.1. Renforcer le rôle structurant de la ville de Chaumont

Chaumont, centre administratif du département, au centre du pays qui porte son nom, reste une **petite ville sans image forte**.

Conforter Chaumont autour de ses fonctions administratives comme ville centre en développant ses activités commerciales, ses équipements éducatifs, sportifs et culturels, est possible, souhaitable et nécessaire.

Il convient de solidariser la population du Pays en vue d'infrastructures et de services mis en place à cette échelle.

I.1.1.2. Renforcer la dynamique des centres urbains des Pays de Chaumont et de Langres

Que ce soit sur le plan administratif, culturel, économique ou social, la faible distance qui sépare Chaumont et Langres devrait permettre, dans les vingt années à venir, d'assurer des liaisons routières, ferroviaires voire même navigables de tout premier ordre.

Situées dans un même bassin d'emploi, dans un même bassin de vie, dans un même paysage, Chaumont et Langres doivent générer pour leurs populations et celles qui les entourent ou les traversent, tous les ingrédients d'une ville moyenne : santé, aide sociale, services publics, infrastructures culturelles et de formation, etc...

Si Chaumont a un niveau de population encore suffisant pour générer des projets d'investissements plus ou moins lourds, en revanche d'autres se trouveront immédiatement disproportionnés par rapport à sa seule population.

De même, si Langres bénéficie d'un flux touristique important, en revanche elle dispose de trop peu de ressources fiscales pour conforter sa position de ville.

En conclusion, ces deux villes ne doivent pas s'ignorer, ne peuvent que se conforter l'une l'autre en faisant bénéficier de leur coopération les bourgs centres et l'ensemble des communes du Pays

I.1.1.3. Soutenir les pôles d'excellence du Pays de Chaumont

Le Pays dispose de **pôles d'excellence thématiques** tels que le bois, le graphisme, l'instrumentation médicale et la métallurgie de haute technologie, qui sont ou seront pour le Pays un gisement d'emplois et de dynamisme. D'autres pôles pourront apparaître demain.

Ils assureront notoriété et assise du Pays grâce à leur rayonnement.

Ces pôles devront viser l'excellence dans leur domaine. Ils participeront :

- ☞ à la production de valeur ajoutée à travers la recherche et le développement ;
- ☞ au transfert de technologies et de compétences, et à la stimulation des initiatives et de l'innovation à travers la formation ;
- ☞ à la construction d'une image et d'une identité du Pays par la promotion des entreprises et des produits dans des réseaux extérieurs et par la valorisation des richesses du Pays ;
- ☞ à l'esprit communautaire du Pays à travers l'animation.

Il s'agira donc pour le Pays de :

- ☞ soutenir le développement de ces pôles,
- ☞ mailler le territoire grâce à ces pôles.

I.1.2. Optimiser les retombées du développement sur l'ensemble du Pays

Les pôles et projets forts du Pays devront intégrer les moyens d'une diffusion de leurs impacts sur l'ensemble du territoire grâce :

- ☞ **au rayonnement de leurs activités sur l'ensemble du Pays ;**
- ☞ **au travail en réseau et en partenariat :** mise en place de liaisons matérielles (transport...) et immatérielles (travail en réseau, diffusion de la connaissance, développement d'intranet...) entre les pôles et avec les autres initiatives du territoire.

I.2. Développer le maillage des services à la population dans un territoire « à vivre »

Caractérisé par sa ruralité, le Pays de Chaumont est confronté aux problèmes de déclin démographique et de disparition progressive des services à la population. L'accès aux services devient une question cruciale d'aménagement du territoire et de développement solidaire.

Ainsi, la solidarité dans le Pays de Chaumont se traduira également par sa capacité à offrir à l'ensemble de ses habitants, actuels ou à venir, des services :

- ☞ **répartis de manière équilibrée sur le territoire ;**
- ☞ **accessibles à tous ;**
- ☞ **dans tous les domaines, pour un Pays agréable à vivre.**

Compte tenu de la complexité des problèmes liée aux services en milieu rural et urbain, il est décidé, sur la base des orientations fixées, de se doter d'un « **programme territorial de développement des services** ». Ce programme sera un document de référence traduisant l'engagement collectif et solidaire en matière de **services marchands, publics et aux personnes...**

Sur la base d'un diagnostic exhaustif faisant ressortir l'offre et la demande à l'échelle du Pays, ce programme s'attachera à promouvoir :

- **une approche intégrée** : prise en compte de l'articulation des différentes thématiques : environnement, économie, social, urbanisme, logistique...
- **une approche solidaire** : favoriser l'équité, l'accès égal pour tous ;
- **une approche partagée** : continuer à prendre appui sur les travaux des commissions du Conseil de Développement afin d'assimiler les attentes des forces vives du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement des services (observatoire permanent des services au public sur le Pays).

Au niveau des infrastructures nécessaires dans ces secteurs, la densité de la population, les moyens à mettre en œuvre particulièrement pour leur fonctionnement au regard des ressources locales, doivent conduire à des choix à la fois qualitatifs et quantitatifs.

Il convient pour l'avenir d'éviter les politiques de saupoudrage, de privilégier les équipements publics qui renforceront l'attractivité du territoire, son identité culturelle.

Ce projet spécifique autour des services, **devra permettre** de trouver des solutions pour :

- répondre aux besoins de la population actuelle et à venir ;
- mener des démarches d'innovation et de regroupement des services ;
- prendre en compte et résoudre le problème de l'accessibilité de la population aux différents services.

I.2.1. Répondre aux besoins de la population actuelle et à venir

Afin de répondre aux besoins des usagers et des habitants actuels et à venir, le Pays de Chaumont doit être à même de **maintenir les services existants, d'adapter ces services aux nouveaux besoins et de développer de nouveaux services : services marchands, services à la personne, services publics, services sanitaires et sociaux...**

Il devra :

- ☞ diversifier l'offre de services au public
- ☞ élargir et coordonner les offres sportives, culturelles et de loisirs par
 - ✎ la dotation du Pays en équipements structurants nécessaires et adaptés aux pratiques, à la diffusion et à la création
 - ✎ le rééquilibrage du territoire en matière d'équipements de loisirs (proximité)
 - ✎ l'organisation de spectacles sportifs, le renforcement des événements culturels existants et l'élaboration d'une programmation culturelle autour des arts du spectacle
 - ✎ la mise en réseau
 - ✎ le soutien à la création artistique
 - ✎ le développement des pratiques amateurs et artistiques de proximité avec un effort particulier en direction du public jeune

I.2.2. Initier des démarches de regroupement et d'innovation : les points multiservices

L'analyse des services sur le territoire du Pays de Chaumont a mis en avant notamment trois aspects :

- la faible représentation de certains services en milieu rural (services d'aide à l'insertion sociale, services aux personnes dépendantes, services marchands spécialisés difficilement viables...),
- la mobilité réduite de certains publics,
- le déficit de coordination entre les acteurs.

Afin de remédier à ces difficultés, **le Pays propose une démarche innovante de regroupement de services par la création de « points multiservices » pour :**

- ✎ ***maintenir et développer*** les services publics et privés dans tous les domaines ;
- ✎ ***renforcer l'accessibilité des services*** par un meilleur maillage de ces derniers sur l'ensemble du territoire ;
- ✎ ***créer des lieux de convivialité, de vie et de rencontre ;***
- ✎ ***permettre une meilleure coordination des acteurs et une meilleure qualité du service rendu*** avec la présence au sein d'un même lieu des partenaires.

I.3. Fédérer et accompagner les acteurs de la vie économique et sociale

L'équipe technique du Pays et le Conseil de Développement assureront un rôle essentiel de relais entre les différents acteurs du pays pour :

- ☞ soutenir et coordonner les initiatives et les acteurs ;
- ☞ favoriser les regroupements ;

I.3.1. Conforter et coordonner les initiatives locales

Le soutien des initiatives validées par les instances du Pays interviendra à différents niveaux :

- ☞ **Conseil** : appui technique auprès des porteurs de projets, diffusion d'informations sur les outils financiers de proximité...
- ☞ **Soutien** : renforcement de la capacité d'animation des forces vives du territoire ;
- ☞ **Coordination** : mise en relation des acteurs par le biais de réunions, rencontres, échanges d'expériences et de pratiques...

I.3.2. Fédérer les acteurs

Le rôle du Pays est de tendre vers une meilleure efficacité des actions en rassemblant les acteurs sur des objectifs forts, grâce à différents outils :

I.3.2.1. des outils de communication

Les technologies de l'information et de la communication en particulier seront un **vecteur de diffusion d'information et de lien** entre les différents secteurs de l'activité du territoire.

I.3.2.2. des outils de concertation

La concertation doit être au cœur de la mise en réseau des acteurs. Le pays organisera des rencontres régulières (groupes de travail, forums...).

I.3.2.4. des outils de connaissance

Le Pays constituera un **centre de ressources** au service des acteurs du territoire : il sera un relais de l'information pour tous les secteurs d'activités et mobilisera les moyens nécessaires. Ainsi, il mettra en place une « veille au développement local » afin d'avoir une très bonne maîtrise de toutes les politiques nationales et communautaires.

I.3.3. Former les acteurs

La formation constitue un enjeu important en terme de soutien des forces vives du territoire et **d'évolution qualitative et quantitative** des prestations fournies.

La formation poursuivra un **objectif d'ouverture** pour les acteurs et leur permettra :

- ☞ de bénéficier d'expériences extérieures ;
- ☞ d'aller à la rencontre d'autres territoires pour pouvoir confronter leurs réponses à des problèmes similaires ;
- ☞ d'engranger de nouvelles idées pour leur Pays ;
- ☞ de former à l'ingénierie de Territoire.

II – FAIRE DU PAYS DE CHAUMONT UNE TERRE D'INTEGRATION ET D'ACCUEIL

Situé au centre géographique du Grand Est, le Pays de Chaumont est un territoire de liaisons européennes.

Malgré cette situation stratégique c'est un territoire mal connu :

- **Ses richesses naturelles et culturelles** ne sont pas suffisamment valorisées;
- Ses secteurs économiques de pointe ne sont pas suffisamment vecteurs d'identité et d'attractivité.

Il s'agit à travers ce second axe de la charte de développement durable du Pays de Chaumont, de faire de ce Pays, touché par une baisse démographique, une terre d'intégration et d'accueil afin d'**attirer de nouvelles populations et activités**.

Pour cela, le **Pays** doit permettre:

- ☞ **de renforcer et d'affirmer son attractivité résidentielle, touristique et économique**
- ☞ **de construire une politique d'ouverture en développant des partenariats et en élaborant une communication ambitieuse.**

Le Pays devra s'appuyer judicieusement sur les expériences du programme LEADER+.

II.1. Affirmer l'attractivité du territoire

L'attractivité d'un territoire s'affirme par sa capacité à **offrir aux résidents permanents ou temporaires** :

- ☞ **un pays accessible ;**
- ☞ **un cadre de vie préservé ;**
- ☞ **une offre diversifiée de loisirs ;**
- ☞ **un panel de services.**

II.1.1. Construire une offre de tourisme et de loisirs liée à la nature

Pour attirer des touristes et stimuler les opérateurs touristiques, le Pays doit se doter d'une véritable politique touristique. Elle devra participer au renforcement de l'image du Pays à l'extérieur.

II.1.1.1. Construire une politique dynamique en faveur du tourisme lié à la nature

La construction d'une véritable politique touristique en Pays de Chaumont s'appuiera sur :

- ☞ ***Le soutien à un produit d'appel touristique vert***
- ☞ ***L'incitation à créer des produits secondaires qui se grefferont autour du produit d'appel***

II.1.1.2. Développer, moderniser et qualifier l'accueil touristique

Le renforcement et le développement des hébergements touristiques sont des enjeux importants pour le territoire. Ils concernent tout particulièrement **les infrastructures à destination d'un tourisme de découverte et familial.**

Le rôle du Pays sera de :

- ☞ ***veiller à la cohérence géographique et stratégique de ces nouvelles infrastructures ;***
- ☞ ***stimuler l'initiative privée ;***
- ☞ ***contribuer au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'offre*** par le biais d'actions de sensibilisation et de formation, de mise en réseau, de labellisation...

II.1.2. Construire un Pays « accessible » et qui échange

I.1.2.1 Répondre au problème de l'accessibilité dans un territoire à caractère rural

Pour répondre aux besoins de mobilité des habitants, le Pays de Chaumont s'engage dans **une réflexion active** autour de moyens novateurs à mettre en place pour permettre :

- ☞ **de mieux assurer les liaisons entre les communes et vers Chaumont,**
- ☞ **de prendre en compte les attentes** diverses émanant de la population,

II.1.2.2 Améliorer et valoriser les infrastructures de transports

Le Pays aura un **rôle fort d'incitation** en direction des acteurs du :

- ☞ **réseau ferré ;**
- ☞ **réseau routier ;**
- ☞ **réseau aérien ;**
- ☞ **réseau fluvial.**

Le Pays devra s'associer pour cela avec ses territoires voisins concernés par ces sujets, particulièrement le Pays de Langres et le Pays Nord Haut Marnais.

II.1.2.3. Equiper le territoire en numérique

L'équipement numérique du Pays de Chaumont est essentiel à de nombreux égards :

- c'est un enjeu fort **d'attractivité résidentielle et professionnelle ;**
- c'est le **ferment de nouvelles solidarités** grâce aux liens qu'il constitue entre toutes les forces vives locales ;
- C'est un **aspect important d'insertion professionnelle.**

Dans cette optique, le Pays de Chaumont incitera à l'équipement du territoire en réseau de communication à haut débit internet (ADSL) et à sa couverture complète en téléphonie mobile, télévisée et radiophonique. Dans le domaine des TIC (Techniques de l'information et de la connaissance), il veillera surtout à la création et au fonctionnement des réseaux (organisation de l'utilisation).

II.1.3. Préserver et valoriser la qualité de l'environnement naturel et bâti

Les Politiques à mener sont les suivantes :

Sauvegarde, restauration, entretien du patrimoine bâti et paysager

Sensibilisation et promotion des richesses architecturales, naturelles et culturelles du Territoire

Gestion de l'environnement :

- *valorisation de la filière bois*
- *gestion concertée des déchets*
- *préservation du cycle de l'eau*
- *développement des énergies renouvelables*
- *dépollution de sites*
- *préservation, gestion et valorisation de sites naturels*
- ...

Transmission de la connaissance et des pratiques de l'environnement

II.1.4. Encourager la création et la réhabilitation de l'habitat

Le Pays de Chaumont **engagera une politique forte en matière d'habitat** en soutenant les initiatives concourant :

- ***à une meilleure connaissance de l'offre, des besoins et des attentes ;***
- ***au développement et l'adaptation de l'offre ;***
- ***à l'encouragement à l'accession à la propriété ;***
- ***à l'amélioration de la qualité de l'habitat.***

II.1.5. Organiser l'accueil

Pour attirer une population active, le Pays de Chaumont s'attachera à favoriser le développement d'activités génératrices d'emplois en s'appuyant sur les politiques suivantes :

La promotion du territoire et la prospection vers l'extérieur

La construction d'une offre globale d'accueil d'entreprises

Le Pays de Chaumont organisera le travail entre les acteurs concernés afin qu'ils mettent en œuvre une offre d'accueil d'entreprises au travers :

- d'une **offre immobilière** ;
- de **services mis à disposition des entreprises** ;
- d'**infrastructures**.

L'accompagnement de la création et de la cession-transmission d'entreprises

Cf. III.2.3.

L'intégration dans la vie locale

Pour faciliter l'intégration du nouvel habitant et de sa famille, le Pays s'attachera à mettre en place un accompagnement individualisé :

- pour la recherche de logement,
- pour des informations de base sur les activités,
- pour informer sur les services de proximité,
- pour rencontrer ces nouveaux habitants,
- ...

II.2. « Afficher » les atouts spécifiques du Pays

Le rôle du Pays est de faire reconnaître le territoire par ses habitants et le promouvoir à l'extérieur.

La mise en œuvre d'une politique de communication doit être une volonté forte du Pays de Chaumont, ce qui permettra :

- de forger une identité du Pays et de participer à la construction d'une cohésion sociale et culturelle ;
- d'attirer des résidents, des touristes, des activités...

II.3. Pratiquer l'ouverture et la coopération

Le Pays en pratiquant l'ouverture et la coopération confortera sa reconnaissance et stimulera son évolution.

Cette ambition partenariale du Pays se traduira par :

- ☞ la participation à un réseau d'échanges inter-pays Grand Est
- ☞ la construction de coopérations thématiques avec les Pays voisins, d'autres régions de France ou des Pays européens.

Au titre de la coopération, le Pays sera force de proposition afin d'encourager la constitution de nouveaux partenariats. Elle prendra très largement appui sur la politique de communication.

Le Pays de Chaumont souhaite mettre en œuvre un réseau d'échanges inter-pays à l'échelle des sept Pays voisins : Pays de Langres, Pays Nord Haut Marnais, Pays de l'Ouest Vosgien, Pays de Vesoul, Pays Graylois, Pays de Seine et Tille, Pays du Chatillonnais.

Cet ensemble inter-pays sera une force de proposition permettant de faire valoir des idées, des besoins ou des positions à **une échelle régionale, nationale et internationale**.

III – ANTICIPER ET ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DU SYSTEME PRODUCTIF

Le Pays de Chaumont doit répondre au double enjeu de **valorisation des ressources et de pérennisation des savoir-faire** afin de mieux exploiter son potentiel : industries de pointe et de renom, présence de Systèmes de Production Localisés (SPL), des savoir-faire techniques spécifiques, en particulier sur ses filières économiques identitaires (graphisme, bois, métallurgie...)...

Le Pays doit être en capacité:

- **d'anticiper au mieux les mutations économiques et technologiques** du territoire
- **de soutenir la diversification de ses activités économiques**
- **d'élever les niveaux de formation**

A ces fins, il soutiendra la mutualisation des compétences et des moyens pour développer l'ensemble des filières.

III.1. Anticiper les mutations économiques

III.1.1. Anticiper les mutations industrielles et technologiques

Le Pays de Chaumont doit se doter de moyens lui permettant d'anticiper les conséquences économiques et sociales des restructurations et des mutations.

Le Pays de Chaumont aidera à

- ☞ l'identification en amont des entreprises en difficulté (restructurations, délocalisations...)
- ☞ la promotion de veilles technologiques (les champs d'intervention seront définis dans les programmes d'action)
- ☞ la mobilisation des moyens d'accompagnement : le Pays de Chaumont mobilisera les structures porteuses de connaissances et ayant des compétences techniques et financières, pour travailler en amont auprès des centres de décision.

Le Pays s'insérera dans les réseaux de veille et de gestion des mutations économiques.

III.1.2. Accompagner les changements économiques

III.1.2.1. Favoriser la recherche et l'innovation

Le développement des entreprises dépend de plus en plus de leurs capacités à innover. Le Pays de Chaumont soutiendra, favorisera et renforcera la mise en œuvre de coopérations interentreprises (à travers les SPL par exemple et le CRITT –Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie à Nogent), pour faciliter l'innovation et le transfert de technologies au sein des PME-PMI de son territoire.

III.1.2.2. Accompagner le développement des entreprises locales

Le Pays veut **soutenir son tissu diversifié d'entreprises commerciales, artisanales et agricoles.**

Il engagera des actions d'incitation et d'appui à la modernisation de l'outil de production.

III.2. Diversifier les activités du Pays

Pour accompagner l'évolution du système productif, le Pays devra soutenir et inciter la diversification de ses activités économiques.

III.2.1. Promouvoir de nouveaux types d'initiatives économiques

Stimuler l'émergence de nouvelles activités et soutenir le développement de nouvelles formes de production, sont un objectif fort que se fixe le Pays.

III.2.1.1. Favoriser la diffusion d'un esprit entrepreneurial

La culture de l'initiative et de l'entrepreneuriat constitue un socle indispensable pour générer une dynamique de développement du Pays de Chaumont.

Le Pays créera le contexte **favorable à l'émergence de projets de création d'entreprises** et soutiendra leur ancrage sur le territoire.

Il s'agit de susciter l'envie d'entreprendre dans tous les domaines.

III.2.1.2. Soutenir l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire, portée par la sphère associative contribue à la dynamique économique du territoire.

Elle trouve dans la stratégie de développement du Pays de Chaumont une place importante et complémentaire des autres orientations fixées pour le développement économique.

En intervenant en appui des structures et des projets d'économie sociale et solidaire le Pays :

- ☞ ***contribuera à renforcer le lien social sur tout le territoire et les relations intergénérationnelles ;***
- ☞ ***favorisera l'insertion dans le monde professionnel*** de publics aujourd'hui exclus ou en voie d'exclusion ;

Le Pays veillera à ce qu'un lien permanent entre l'économie traditionnelle et le milieu de l'économie sociale et solidaire s'instaure.

III.2.2. Diversifier les filières de valorisation des ressources

Afin d'éviter une politique de saupoudrage, le Pays s'attachera à renforcer toute filière qu'il jugera prioritaire (à chaque programme d'action).

Il optimisera ses ressources par une diversification des productions, allant dans un sens de **qualité**, de **recherche de valeur ajoutée** et de **promotion territoriale**.

III.2.3. Soutenir la création et la transmission d'entreprises

La préservation d'un socle minimal d'activités est une nécessité pour développer une attractivité économique, résidentielle ou touristique.

C'est pourquoi, le Pays s'engage de manière volontaire dans l'accompagnement et le soutien à la création et à la transmission d'entreprises.

III.2.3.1. Préparer les cessions et accueillir des repreneurs

Le Pays connaît une situation préoccupante au regard de la transmission des entreprises due à l'âge de ses dirigeants.

Il se trouve ainsi confronté à un double enjeu :

- ☞ ***Se donner les moyens de repérer les cédants potentiels et de préparer avec eux la transmission de leur entreprise ;***
- ☞ ***Accompagner les reprises, notamment par le biais de sa politique d'accueil (Axe II).***

Afin de mener à bien cette politique, le Pays travaillera en étroite collaboration avec les structures d'appui classiques à l'accompagnement des cessions d'entreprises. Au titre de sa politique d'accueil, il contribuera à :

- ☞ repérer les repreneurs potentiels ;
- ☞ les inciter à choisir le Pays de Chaumont comme lieu d'exercice de leur activité ;
- ☞ offrir un cadre propice aux négociations précédant la cession ;
- ☞ soutenir l'installation et l'intégration du repreneur et de sa famille sur le territoire.

III.2.3.2. Développer des outils d'aide à la création d'entreprises

Le Pays de Chaumont souhaite apporter un **soutien marqué aux porteurs de projets de création d'entreprises ou de nouveaux services**. Ce soutien passera notamment par la mise en place de dispositifs ad hoc d'accompagnement et de service et la mobilisation de **personnes ressources**.

III.3. Elever le niveau de formation dispensée dans le Pays

La mise en place d'actions de formation volontaristes constitue un enjeu stratégique pour le devenir du Pays de Chaumont.

III.3.1. Faire émerger une politique locale de formation

Support de plusieurs établissements de formation et de nombreuses initiatives, **le Pays souhaite se doter d'un Conseil territorial de la formation**. Ce Conseil proposera des orientations opérationnelles pertinentes et articulées à la stratégie économique et sociale du territoire et **regroupera les acteurs de la formation, de l'économie et de l'emploi**.

III.3.2. Répondre aux besoins de formation des entreprises et anticiper les évolutions de l'emploi et des compétences

III.3.2.1. Gérer de manière prévisionnelle les emplois et les compétences

Pour être en capacité de contribuer activement à une adéquation optimale des emplois et des compétences sur son territoire, le Pays de Chaumont se dotera d'un système de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'enjeu est d'anticiper et de favoriser la correspondance entre les besoins de main d'œuvre des entreprises et les qualifications de la population active du Pays.

III.3.2.2. Transmettre des savoir-faire locaux

La richesse économique du Pays de Chaumont s'appuie sur des savoir-faire spécifiques et, dans certains cas, de haute valeur ajoutée (travail de précision des métaux et production d'outils métalliques et mécaniques de grande précision, graphisme et communication visuelle, agroalimentaire...).

Le Pays considère la pérennisation de ces savoir-faire comme une des clefs de maintien et de développement de son tissu économique.

Pour ce faire, le Pays souhaite :

- ☞ **contribuer à la promotion de ces savoir-faire ;**
- ☞ **favoriser l'accueil des stagiaires** dans ces domaines ;
- ☞ **appuyer le développement de systèmes de tutorat ou de parrainage des salariés les plus jeunes.**

III.3.2.3. Valoriser les professions artisanales

Le millier d'entreprises artisanales du Pays de Chaumont représente un de ses principaux gisements d'emploi et contribue fortement à l'aménagement de son territoire (plus d'une sur deux étant installées dans une commune rurale).

Cette dynamique se heurte cependant à une difficulté de recrutement de main d'œuvre qualifiée, en dépit de la présence de quatre CFA dans le Département et des nombreuses initiatives conduites au cours des dernières années.

Soucieux de soutenir la croissance de son tissu artisanal, le Pays de Chaumont souhaite s'engager dans **une action encore plus soutenue au service de la promotion et de la valorisation des métiers de l'artisanat, gisement potentiel de nouveaux emplois.**

Le Pays propose de conduire une démarche globale articulée autour des priorités suivantes :

- ☞ **la promotion** des métiers de l'artisanat **auprès des jeunes**,
- ☞ le développement des formations professionnelles
- ☞ l'amélioration des conditions de mobilité des jeunes

III.3.3. Construire des filières de formation complètes et attractives

Convaincu que la formation est un enjeu essentiel à la richesse économique d'un territoire, **le Pays de Chaumont s'engage dans une dynamique d'offre de formation initiale et continue sous forme de filières complètes.**

Les formations nouvelles à développer en priorité compléteront les filières existantes ou seront en cohérence avec les activités à venir.

L'offre du Pays de Chaumont pour des formations **devra être soutenue par les collectivités et les entreprises.**

Le Pays souhaite **accueillir des formations de cycles supérieurs.**

III.3.4. Former les acteurs de la vie économique et sociale

La formation des acteurs locaux (élus, techniciens, bénévoles associatifs, professionnels du tourisme ou des services, habitants désireux de participer à la vie locale, entreprises...) constitue un levier pour fédérer les énergies et promouvoir l'implication citoyenne.

Elle s'inscrit donc pleinement dans le projet global du Pays pour l'élévation des compétences sur le territoire.

III.4. Organiser les acteurs économiques

Pour mener à bien la mise en œuvre de sa politique de développement économique, le Pays veillera à une meilleure organisation et coordination des acteurs de la vie économique et des initiatives.

III.4.1. Constituer et animer les réseaux d'acteurs économiques du Pays en impliquant les élus

III.4.1.1. Mettre en réseau les acteurs économiques et politiques

Pour conduire une animation économique du territoire, le Pays doit construire des réseaux d'acteurs, qui permettront :

- ☞ **La création d'un climat de meilleure connaissance** entre élus, représentants de la sphère publique, chefs d'entreprises et partenaires sociaux et consulaires ;
- ☞ **Le développement** chez les décideurs économiques **d'un esprit de territoire** favorisant la prise de recul dans la réflexion, l'émergence de partenariats entre entreprises et le dialogue avec l'ensemble des acteurs du Pays ;
- ☞ **L'émergence d'une capacité de services aux entreprises** adaptée à leurs besoins en matière de développement (conseil, orientation, mutualisation des connaissances...) ;
- ☞ **La mobilisation de moyens financiers (privés, publics...)** autour de projets d'intérêts économiques partagés ;
- ☞ **La mutualisation des moyens.**
- ☞ **L'organisation de guichets uniques (économiques, sociaux, santé...)**

III.4.1.2. Appuyer les coopérations économiques spécifiques

Les acteurs du Pays de Chaumont ont déjà initié depuis plusieurs années des formes de coopération économique au service du développement des entreprises (SPL).

Dans un objectif de renforcement et de pérennisation de ces coopérations, le Pays de Chaumont souhaite soutenir ces initiatives et développer de nouvelles formes de coopération et de partenariat.

La présence d'un CRITT à Nogent constitue un socle pour le développement d'innovations industrielles et le renforcement des capacités des entreprises locales à devenir compétitives sur les marchés européens et internationaux.

III.4.2. Le dialogue économique, facteur de développement pour le territoire

La mise en réseau des acteurs économiques peut prendre des formes différentes, mais doit, quel que soit le choix, **garantir l'existence de lieux de dialogues** entre élus et institutionnels, d'une part, et chefs d'entreprises d'autre part : forums annuels, développement et octroi de moyens significatifs à une fonction d'animation économique au sein du Pays, etc.